



BULLETIN MUNICIPAL DE FRASNE LES MEULIERES

N°23- MAI 2017

BULLETIN EDITE PAR LA MAIRIE

Tél : 03 84 70 22 20

Courriel : ccjdfirasne39@wanadoo.fr

Contacts élus :

maire : Laurence BERNIER

03 84 70 34 74 ou 06 89 43 14 00

Régis BONVALOT

03 84 70 37 11— 06 78 94 44 51

Marie LONDE

03 84 70 33 92—06 37 31 86 92

Daniel PRADEL

03 84 70 33 56 - 06 26 90 83 98

BIENVENUE AUX NOUVEAUX HABITANTS DE LA COMMUNE

Des maisons vendues, de nouvelles familles s'installent dans notre village avec le printemps.

Nous leur souhaitons la bienvenue et espérons que chacune et chacun se sentira bien dans ce nouvel environnement et tissera des liens chaleureux avec ses voisins.

La Fête de la Musique, le 25 juin prochain et le repas du 14 juillet sont des moments de rencontre et de partage qui permettront sans doute de faire plus ample connaissance.

Le Conseil Municipal



**POUR TOUTES VOS DEMARCHES, LA MAIRIE EST OUVERTE
LE MERCREDI APRES MIDI JUSQU'À 19 H ET LE VENDREDI
APRES MIDI DE 14H A 16H30.**

**En dehors de ces permanences, la maire de la commune
peut être jointe par téléphone.**

COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du Vendredi 31 mars 2017

Présents :

Laurence BERNIER, Régis BONVALOT, Roger CHATILLON, Laurent FOUCHÉYRAND, Alain LENAIN, Marie LONDE, Anne-Laure MIANCEN, Daniel PRADEL et Manon VEQUAUD. **Excusée** : Valérie MISIR, pouvoir donné à D. Pradel - **Secrétaire** : Daniel Pradel

FINANCES

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Sous la présidence de Monsieur Régis BONVALOT, Adjoint, le conseil municipal a délibéré sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Madame BERNIER Laurence, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré; Le compte administratif 2016 peut se résumer ainsi :



LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		21 776.63 €	20 574.44 €		20 574.44 €	21 776.63 €
Op. de l'exercice	65 014.81 €	79 135.15 €	12 680.18 €	29 004.30 €	77 694.99 €	108 139.45 €
TOTAUX	65 014.81 €	100 911.78 €	33 254.62 €	29 004.30 €	98 269.43 €	129 916.08 €
Résultat clôturés		35 896.97 €	4 250.32 €			31 646.65 €

Le conseil municipal à l'unanimité, donne acte à Madame le Maire de la présentation faite du compte administratif 2016, constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, et a arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

FISCALITE 2017 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017 DE LA COMMUNE

Madame le Maire propose de ne pas augmenter la pression fiscale sur les habitants et de maintenir les taux d'imposition de la commune pour l'année 2017 en reconduisant les taux de 2016.

Le conseil municipal à l'unanimité, par 10 voix décide de ne pas augmenter les taux d'imposition de la commune pour l'année 2017 et adopte les taux suivants (identiques à 2016) :

Taxe d'habitation 5.64 %
 Foncier Bâti 11.88 %
 Foncier Non Bâti 19.19 %

Le produit de ces trois contributions s'élève pour 2017 à un montant de 19 370 € auquel s'ajoutent les allocations compensatrices de l'Etat pour un montant de 675 €, soit un produit global de 20 045 €.

BUDGET PRIMITIF 2017

Le Conseil municipal prend connaissance du Budget primitif communal 2017, présenté par le Premier adjoint, chargé des Finances, Régis Bonvalot.

Ce budget primitif équilibré en dépenses et recettes à 104 873 euros se décomposant comme suit :

BUDGET DE FONCTIONNEMENT :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
	70 767,00 €	56 646,00 €
Résultat de Fonctionnement reporté		14 121,00 €
Total section fonctionnement	70 767,00 €	70 767,00 €

BUDGET D'INVESTISSEMENT :

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
	34 106,00 €	17 782,00 €
Résultat d'Investissement reporté		16 324,00
Total section investissement	34 106,00 €	34 106,00 €

TOTAL BUDGET

	DEPENSES TOTALES	RECETTES TOTALES
TOTAL BUDGET 2017	104 873,00 €	104 873,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le Budget Primitif 2017 sachant que ce vote est réalisé au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement comme pour la section d'investissement.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Les subventions sont maintenues dans le budget primitif à un montant de 1000 € . Madame le Maire propose de renouveler les subventions aux associations de la commune, en prenant en compte que l'association Que nos jeunes a été dissoute.

il est proposé de verser une subvention exceptionnelle pour 2017 :

- ♦ à l'association Sauvons le Massif de la Serre, d'un montant de 50 €
- ♦ à l'association sportive de Moisse, club de football, qui assure la formation et l'encadrement de jeunes, à l'occasion des 50 ans de l'association.

Cette association compte 8 licenciés de la commune.

Le conseil municipal décide par 9 voix pour et une abstention, de répartir comme suit les subventions votées au budget primitif de la commune pour 2017 à hauteur de 1 000 € :

SUBVENTIONS 2017	1000 €
Comité des fêtes	150 €
Club ST Michel	150 €
ADMR	100 €
COOP ECOLE Classe découverte	200 €
CARTES JEUNES	100 €
Sauvons le massif de la Serre	50 €
Association sportive de Moisse (football)	100 €
DIVERS	150 €

Mise à disposition de la secrétaire de mairie pour assurer le secrétariat de l'Association Foncière

Chaque année, la Commune met à disposition un agent communal, Mme Anne BACHELU, pour assurer le secrétariat de l'Association Foncière,

Le conseil municipal à l'unanimité, décide la mise à disposition de la secrétaire de mairie durant 20 heures pour assurer le secrétariat d'Association Foncière. Ces heures seront intégralement remboursées par l'Association Foncière.

Mise à disposition d'un logiciel

Chaque année, la Commune met à disposition un logiciel SIDEC, pour assurer la comptabilité et la facturation du rôle de l'Association Foncière,

Le conseil municipal à l'unanimité décide la mise à disposition du logiciel pour un forfait de 300 € à compter de 2016.

Indemnité des élus

L'indemnité des élus de la commune a été fixée par délibération du 28 mars 2014. Compte tenu de l'application d'un décret de janvier 2017, celle-ci doit être indexée sur le nouvel indice brut terminal de la fonction publique à compter du 1er février 2017.

Le conseil municipal, fixe à l'unanimité, le montant des indemnités de fonctions par rapport aux valeurs du barème réglementaire pour une commune de moins de 500 habitants, pour le 1er Adjoint, BONVALOT Régis, 2.06 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique, pour le Maire, BERNIER Laurence, 17 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

CONSEIL D'ECOLE DU RPI DU MONT GUERIN

Marie Londe, Maire adjointe, présente quelques points soulevés au Conseil d'école du 21 mars 2017, auquel a participé Mme le Maire.



A la rentrée de septembre 2017 une classe fermera à Montmirey-le-château.

Les effectifs pour cette rentrée sont actuellement de 123 élèves et une moyenne de 24,6 enfants par classe. On s'orienterait vers une répartition comme suit sur 5 classes (après aval de l'inspecteur de l'Education Nationale)

- 13 Petite section S+ 13 Moyenne section
- 16 CE2 + 7 CM1
- 13 Grande section + 13 CE1
- 6 CM1 + 18 CM2
- 16 CP + 8 Grande section

Cette répartition sera à confirmer au prochain conseil d'école, en fonction des inscriptions en Petite section, des arrivées et des départs.

Concernant les rythmes scolaires, la reconduction des horaires actuels a été votée pour une période non définie.

Facturation aux familles : Une confirmation a été donnée, pour les écoles de Montmirey-la-ville et Montmirey-le-

Château, le Grand Dole prend en charge la hausse de 15 % pour les activités périscolaires (mercredis compris) mais pas pour les activités extra-scolaires (vacances) . Sur les factures apparaît donc la mention « hors communauté de communes » mais il n'y a pas de surfacturation.

RAPPORT D'ACTIVITE DU SIDEC

Daniel Pradel, maire adjoint présente le rapport d'activité 2015 du SIDEC (Syndicat mixte d'énergie et d'e- communication) dont les activités sont les suivantes :

Électricité et réseaux électriques : Depuis 1992 et pour 30 ans, le SIDEC a confié la distribution à ERDF et la fourniture aux tarifs réglementés à EDF. La concession comprend : 4103 km de réseau moyenne tension. 1952 km d'installation de production. 7 postes source. 4265 postes de transformation. 160 000 points de livraison - 3980 km de basse tension. Depuis l'ouverture à la concurrence en 2007, 8,1% des clients en ont profité pour changer, ce qui représente 26% de la consommation.

Eclairage public : 366 communes du département sur 544 ont bénéficié du recensement de leur parc éclairage public dans le cadre de la charte « Eclairons juste le jura ».

Aménagements et équipements collectifs : Des actions peuvent être financées par le SIDEC tel que la mise aux normes de mairie, la réhabilitation de logements, construction d'une station d'épuration.....Il en est de même pour la voirie.

Activité informatique : La dématérialisation (transformation de documents souvent papier en fichiers informatiques) est obligatoire depuis fin 2015 pour les collectivités.

L'adhésion au SIDEC donne accès au Système d'Information Géographique (SIG). La commune peut voir, grâce à ce logiciel, sa cartographie (en surface et en sous-sol, notamment les différents réseaux,....)

Mission Energie : Le SIDEC peut aider les collectivités dans les domaines :

- maîtrise de l'énergie et efficacité énergétique.
- Développement des énergies renouvelables (photo voltaïque, éoliennes...)

En conclusion, comme l'année dernière, Daniel Pradel regrette la parution de ce document datant de plus d'un an en arrière, repris très partiellement ici, et dont la création et la fabrication sur papier glacé ont dû grever le budget fonctionnement du SIDEC.

CARTES JEUNES

La carte Avantages Jeunes est une carte de réduction pour tous les jeunes de moins de 30 ans vendue au prix de 8 €. C'est un concentré de bons plans en Franche-Comté ! Elle est composée d'une carte individuelle personnelle et d'un livret conçu pour rester dans la poche, dans le sac, à portée de main, pour en profiter un maximum !



Valable 1 an, à partir du 1^{er} septembre, elle permet de bénéficier de milliers de réductions permanentes et d'avantages exclusifs partout dans le Jura et en Franche Comté pour la culture, le sport, les loisirs, les voyages, la vie pratique et le shopping. **La commune de Frasne les Meulières a fait le choix d'offrir cette carte à tous les jeunes de 10 à 18 ans (du collège au lycée). Si vous êtes nouvel habitant et concerné, merci de vous faire connaître en mairie.**

CARTES D'IDENTITE

Suite à la réforme engagée par le ministère de l'Intérieur pour l'instruction des cartes nationales d'identité, la commune de Frasne les Meulières ne pourra plus recueillir les dossiers de cartes d'identité des habitants. Seules 14 communes du Jura sont désormais habilitées à le faire, les habitants de notre commune devront se rendre à DOLE.



Dans l'immédiat, la secrétaire de mairie est toujours disponible pour vous aider à finaliser votre dossier.

Le conseil municipal à l'unanimité se joint à la motion de l'Association des Maires de France, défendant un service de proximité concernant l'instruction des demandes de cartes d'identité et demande à continuer à rendre ce service de proximité à nos citoyens et plus particulièrement à ceux qui ne pourront se déplacer vers les quelques communes dotées des dispositifs fixes ; cela suppose que l'Etat acquière plus de dispositifs mobiles, assure leur acheminement dans notre commune et forme le personnel communal pour lui permettre de mener à bien cette mission.

SMUR hôpital

Suite à la décision prise par l'Agence Régionale Bourgogne Franche-Comté de supprimer une ligne du Service Mobile d'Urgences et de Réanimation de l'Hôpital Louis Pasteur de Dole, la nuit, à compter du 1er avril 2017,



Considérant la zone d'intervention du SMUR et de l'hôpital de Dole qui concerne une population de 100 000 habitants sur un territoire comprenant une usine classée SEVESO seuil haut (Solvay), un aéroport, deux autoroutes, une ligne ferroviaire,

Considérant que ce service hospitalier porte secours aux patients en situation d'urgence vitale et que chacun des habitants de notre commune peut en avoir besoin,

Considérant que cette ligne de SMUR ne peut être supprimée sans faire courir de risques aux habitants,

Le conseil municipal à l'unanimité demande à Madame la Ministre de la Santé de rétablir la seconde ligne du Service Mobile d'Urgences et de Réanimation de Dole, la nuit, ainsi que son financement.

COMMISSION COMMUNALE D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)

La Commission Communale d'Action Sociale, s'est réunie le Mercredi 12 avril 2017 à 20h00 en mairie, afin de voter le compte administratif et le budget primitif.



Un budget de 350,00 € a été voté par le Conseil Municipal pour l'année 2017.

Cette somme est affectée aux colis offerts aux personnes âgées à l'occasion des fêtes de fin d'année ainsi qu'à l'achat et la plantation d'un arbre pour les naissances de l'année.



LA COMMISSION ESPACES VERTS FLEURISSEMENT s'est réunie le 15 mai 2017 et s'est aussitôt mise au travail pour renouveler les plantations du rond point et des diverses vasques et massifs.

Un rendez-vous **OPERATION LIERRE** a été fixé au **LUNDI 5 JUIN au matin (9H30)** pour celles et ceux qui voudraient contribuer à couper ce lierre qui envahit le cimetière.



Le CONSEIL MUNICIPAL
se réunira
VENDREDI 9 JUIN 2017
à 20h30 en mairie

Toutes les séances sont ouvertes au public.

ELECTIONS LEGISLATIVES

Les élections législatives se tiendront le dimanche **11 et 18 juin 2017**.

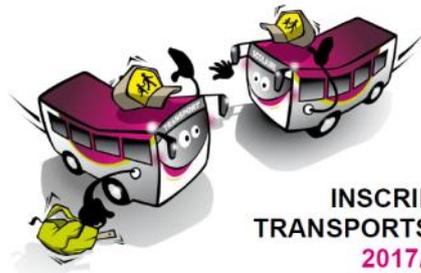
Le bureau de vote en mairie sera ouvert à 8h00, mais à la différence de l'élection du Président de la République, **la clôture du scrutin est fixée à 18h00**.

FETES DU 14 JUILLET

Le Comité des Fêtes vous invite dès maintenant à réserver la date du VENDREDI 14 JUILLET, pour des retrouvailles autour d'un repas, avec quelques surprises.

PLANTATIONS PRES DE CHEZ VOUS

Puisque le beau temps est revenu, la commission Espaces Verts/Fleurissement vous invite à jeter un coup d'œil attentif aux diverses plantations qui peuvent se trouver près de chez vous, dans des vasques ou massifs et à ne pas hésiter à les arroser pour leur permettre de perdurer. Merci d'avance.



**INSCRIPTIONS
TRANSPORTS SCOLAIRES
2017/2018**

DOSSIERS Transport Scolaire

Les dossiers de transports scolaires pour l'année 2017-2018 ont été distribués. Si vous êtes nouvel utilisateur sur la commune, vous pouvez retirer un dossier à la mairie : le mercredi ou le vendredi après-midi.

Cette inscription permet à chaque élève habitant la Communauté d'Agglomération du Grand Dole de bénéficier de la carte de transport scolaire, qui ouvre droit à un aller et retour quotidien gratuit les jours de classe.

Le dossier doit être complété par la famille, visé par l'établissement et retourné en mairie pour le 30 juin 2017.

Cette inscription est valable, à la fois pour le réseau de transport du Grand Dole (TGD) et pour les lignes du département (JURAGO).

Les cartes

la carte souple : elle concerne uniquement les élèves du premier degré. La photo est obligatoire.

La carte magnétique TGD : elle concerne les élèves du secondaire et les élèves du primaire Dolois empruntant les lignes régulières du TGD. Elle doit être conservée pendant 5 ans.



Dimanche 25 juin 2017

à Frasne-les-Meulières

La fête de la Musique 2017 fédère de nouvelles énergies sur la commune.

Une commission s'est réunie le 7 mai 2017 et les musiciens travaillent d'arrache-pied leur répertoire.

On peut déjà vous annoncer une belle journée avec déambulation musicale le matin, pique-nique et concert dans le jardin de la mairie en après-midi, et final à l'église.

Comme nous prévoyons le beau temps, une buvette sera tenue par le Comité des Fêtes.

Le programme sera bientôt disponible et vous sera communiqué.

D'ores et déjà, vous pouvez inviter vos familles et amis pour cette journée.

